

INFO CGT

MISE A PIED CONSERVATOIRE D'UN SALARIE CARISTE

Le syndicat CGT RYO conteste cette sanction exagérée pour les motifs suivants :

- Cette décision a été prise à la suite de fabulations colportées par certain , voir d'imagination de notre équipe de direction.

En effet, comment oser mettre en place une telle procédure sur des dires et sans écouter la personne concernée ?

Que reproche notre DRH à cet agent sinon d'avoir entendu dire qu'il avait eu une discussion animée avec un de ces collègues ?

Ce salarié représentait-il un danger pour quiconque ? Si oui, pourquoi avoir attendu deux jours pour lui signifier cette mise à pied ? N'a-t-il pas travaillé plus d'une équipe après ce fait reproché en toute normalité ?

Les élus CGT dénoncent haut et fort cette façon de faire digne d'une autre époque.

Les relations sociales tant prônées par nos dirigeants resteraient-elles aux portes de l'usine ?

N'a-t-on pas déjà fait état de tensions dans certains secteurs de l'usine ?

Ce salarié concerné sera reçu vendredi 17/12 afin d'être entendu par le DRH qui à la suite de cet entretien confirmera ou non une quelconque sanction pouvant aller jusqu'à son licenciement.

Le syndicat CGT ne manquera pas de vous tenir informé sur l'issue découlant de cet entretien et si cela était nécessaire engagera une réflexion avec l'ensemble des salariés écœurés par ces pratiques sur les suites à donner à ce malheureux fait qui n'est pas un cas isolé.